

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 396

présenté par

Mme Untermaier, Mme Pires Beaune, Mme Karamanli, Mme Pau-Langevin, Mme Battistel,  
M. Saulignac, M. Carvounas, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, M. Bouillon,  
M. Jean-Louis Bricout, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot,  
M. David Habib, M. Hutin, M. Juanico, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, M. Potier,  
M. Pueyo, Mme Rabault, Mme Tolmont, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory  
et les membres du groupe Socialistes et apparentés

-----

**ARTICLE 31**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« lors de leur »

les mots :

« en développant un socle commun de formation ouvert à tous les élus effectuant un ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe socialiste vise à renforcer les droits à la formation des élus lors de leur premier mandat.

En l'espèce, il apparaît nécessaire de définir un socle commun de formation pour les nouveaux élus afin de garantir leur égalité dans l'exercice de leur mandat.

Tel est le sens de cet amendement.